

DISPOSITIF Séjours Evasion Covid 19

Afin de protéger le plus grand nombre, enfants et adultes présents au Chalet des Alpes, cet été, il est recommandé que les mineurs effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72h avant la venue au Centre (test RT-PCR) ou un test antigénique, dans les 24h, confirmant l'absence d'infection par le SARS- CoV-2.

- Pour éviter les attroupements et respecter la préconisation des règles de distanciation physique lors des accueils, **les horaires d'arrivée et départ seront échelonnés** (voir ceux qui concernent le séjour de votre enfant).
- Sauf exception, les responsables légaux ne pourront être admis au sein du Chalet des Alpes. **La zone d'accueil sera donc celle des aurevoirs.**

Un référent covid sera présent sur les séjours pour accompagner les équipes et enfants dans le rappel des gestes barrières. Il s'assurera de la présence de savon et gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour les enfants et pour les personnels. *L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).*

Au moment de l'arrivée, **il recueillera la déclaration sur l'honneur** ci-après à remplir et amener le jour J.

- **Une sensibilisation aux gestes barrière** sera faite par un affichage ludique.
- **Une désinfection du matériel sportif et pédagogique** aura lieu, au minimum, une fois/jour.
- Les temps de repas induiront un **lavage des mains renforcé** et des déplacements limités.
- Une organisation des activités par **petits groupes** sera privilégiée (**hors extérieur**)
- Les animateurs veilleront à une **aération fréquente** des chambres et des parties communes comme les salles d'activité.

En fonction des directives reçues au cours de l'été, **le port du masque** répondra à la classification ci-dessous :

▪ Pour les mineurs :

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de six ans.

- **niveau 1 / niveau vert** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 3 / niveau orange** : port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les mineurs de six ans ou plus ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Soyez certains, qu'une attention particulière sera portée à la santé mais aussi à la sérénité des enfants.

A remplir pour chaque enfant, pour chaque séjour

**DECLARATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE SYMPTOMES D'INFECTION
PAR LA COVID-19 ET DE CONTACT AVEC UN CAS DECLARE**

A présenter à votre arrivée au Chalet des Alpes

Je soussigné(e)

[Prénom] [Nom] du tuteur :

demeurant

Adresse :

Code postal Commune :

atteste sur l'honneur que l'enfant : _____

en séjour (titre) _____

dates du séjour : _____

**n'a pas été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze
jours précédant son arrivée, et n'avoir présenté, au cours des dernières 48
heures, aucun des symptômes suivants :**

- de la fièvre ou des frissons,
- une toux ou une augmentation de toux habituelle,
- une fatigue inhabituelle,
- un essoufflement inhabituel quand il parle ou fait un petit effort,
- des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles,
- des maux de tête inexplicables,
- une perte de goût ou d'odorat,
- des diarrhées inhabituelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le _____

A _____

Signature du responsable légal ou de la personne en charge de l'enfant au moment de l'arrivée